

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Point d'étape sur la prise en charge du public par la Métropole de Lyon



1. Éléments de contexte

Données de 2016 à 2019

	2016	2017	2018	2019
Nombre de MNA évalués	613 (soit 51/mois)	882 (soit 73/mois)	1 722 (soit 144/mois)	997 (soit 82 par mois)
Nombre de MNA pris en charge suite à évaluation	329	483	993	487
Taux de prise en charge suite à évaluation	53%	55%	58%	49%

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
Nombre de MNA présents dans le dispositif ASE	685	1 064	1528	1748
	Dont : Mineurs : 441 Majeurs : 244	Dont : Mineurs : 833 Majeurs : 231	Dont : Mineurs : 1 108 Majeurs : 420	Dont : Mineurs : 1 088 Majeurs : 660

Contexte

- A partir de 2015, une arrivée importante de MNA sur le territoire métropolitain, une impossibilité de mise à l'abri après reconnaissance de minorité, plus d'une centaine de jeunes à la rue en 2017.
- Une saturation du dispositif de protection de l'enfance et de l'IDEF en particulier.
- Une saturation des capacités d'évaluation, des délais d'attente de plusieurs mois : référés des avocats

Contexte

- Début 2020 :

Plus de 1 700 mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex-MNA pris en charge par la Métropole (Méomie et Maisons de la Métropole)

- Baisse et stabilisation des flux d'arrivée sur l'année 2019
- Augmentation sensible du nombre de majeurs ex-MNA

- La « file active » de la Méomie est de plus de 900 jeunes

- Le nombre de jeunes à l'hôtel en diminution constante, au fur et à mesure des ouvertures de places (environ 700 en janvier 2019, environ 150 en janvier 2020)

2. Dispositif d'accueil

Évolution de la prise en charge des mineurs non accompagnés

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement

Primo-accueil, mise à l'abri et évaluation de la minorité et l'isolement

31 places – Forum Réfugiés-Cosi « CMAE »

Marché public

Structures de mise à l'abri – accueil temporaire

370 places créées

Procédure de déclaration d'accueil collectif de mineurs

Habitat et Humanisme : 50 places

YMCA : 5 places

CAPSO : 72 places

Gestion Relais : 15 places

Fondation AJD : 192 places

Entraide Pierre Valdo : 36 places

Accompagnement de jour

300 places créées

345 places à terme

Procédure d'habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance (dont appel à projet 300 places)*

AJD – 45 places

ORSAC – 35 places

OVE – 30 places

Foyer Matter – 40 places

Entraide Protestante – 50 places

Reliance – 155 places

1045 places
d'hébergement

Structures d'hébergement et d'accompagnement pérenne

500 places créées - 644 places à terme

Procédure d'habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance (dont appel à projet 500 places)

Acoléa – 63 places

CAPSO – 9 places

AJD – 72 places

RelYance : 345 places

OVE : 30 places

ORSAC : 35 places

Léo Lagrange : 80 places

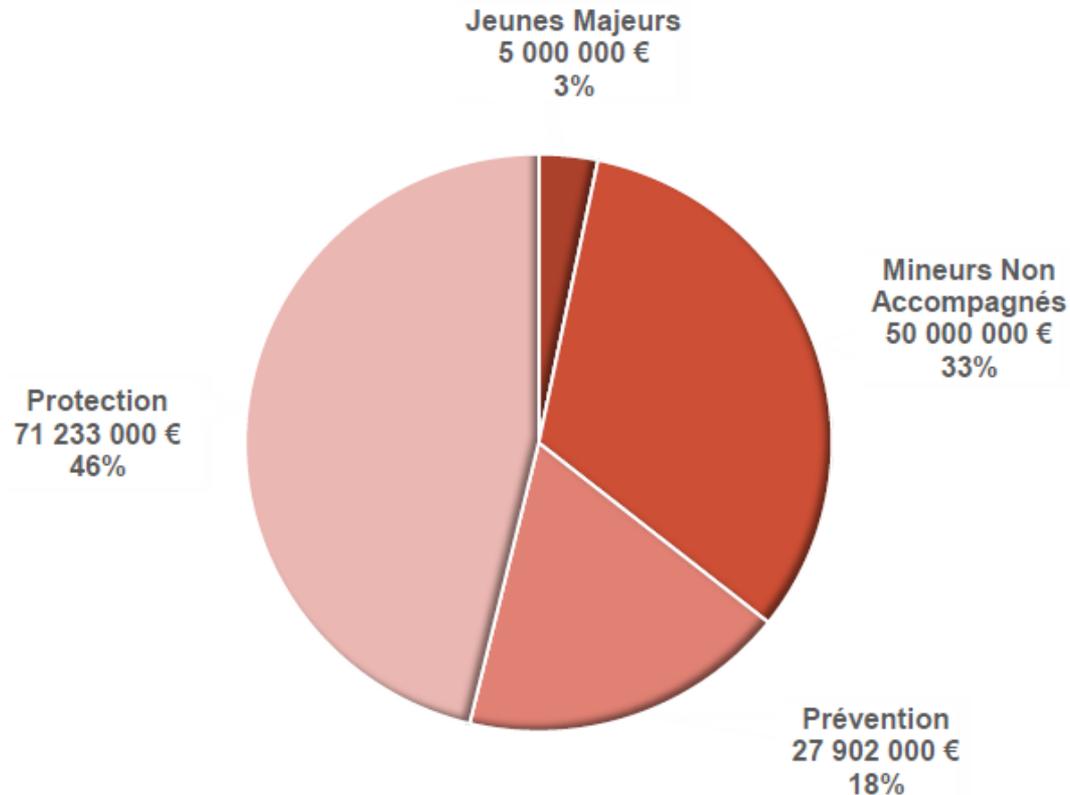
Des hébergements
non mixtes dédiés aux
jeunes filles

Des dispositifs spécifiques en fonction des problématiques des jeunes

- Sur le volet santé :
 - Financement du Centre Essor (Forum Réfugiés) pour les jeunes victimes de traumatismes migratoires
 - Financement de la Fondation dispensaire général de Lyon sur les prises en charge médicales (médecine générale, dentaire, etc...) et psychologique
- Sur le volet administratif :
 - Financement de Forum Réfugiés pour l'accompagnement aux démarches d'asiles
 - 2 Postes dédiés à la Méomie et sur les territoires pour l'accompagnement aux démarches administratives des MNA (consulats, ambassades...)

Quelques données budgétaires

Dépenses de fonctionnement prévues au BP 2019 : 50M€ dédiés aux MNA



Une évolution de 19 M€ en 2017 à 50M€ en 2019 pour le budget dédié aux MNA